



## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Voix
-	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

### 01-2024 : Élection du Président d'Eau du Pays de Verneuil

En application de l'article L5911-8 du CGCT, le doyen d'âge des délégués titulaires ouvre et préside la séance d'installation, jusqu'à l'élection du Président.

Considérant que pour les modalités d'élection du Président, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que le Président est élu à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge du comité syndical, demande au comité syndical de nommer deux assesseurs : Monsieur Fabien GOUTTEFARDE et Monsieur Serge SOUCHAY sont nommés assesseurs. Puis il procède à l'appel à candidature.

Liste du ou des candidat(s) :

- Monsieur Jean-Etienne MOREL

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	26
f. Majorité absolue	14

**Ont obtenu :**

- Monsieur Jean-Etienne MOREL : vingt-quatre voix (24)
- Vincent BONTE : deux voix (2)

Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge du comité syndical, proclame Monsieur Jean-Etienne MOREL Président d'Eau du Pays de Verneuil.

Monsieur Jean-Etienne MOREL est immédiatement installé.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,



Jean-Etienne MOREL,  
Président,





## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

### PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

#### 02-2024 : Détermination du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président précise que le nombre de postes de Vice-Présidents relève de la compétence du comité syndical.

Puis il explique qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le comité syndical détermine le nombre de Vice-Présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20% de l'effectif total du comité syndical, arrondi à l'entier supérieur, soit 6 vice-présidents maximum pour Eau du Pays de Verneuil, ni qu'il puisse excéder un effectif maximum de 15 Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose la création de 5 postes de Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de créer 5 postes de vice-présidents et de procéder à leur élection.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,

Jean-Etienne MOREL,  
Président,



## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
-	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Étienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : , Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

### 03-2024 : Élection du 1<sup>er</sup> vice-président

Considérant que pour les modalités d'élection du Président, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les vice-présidents sont élus à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature.

Le(s) candidat(s) sont :

- Monsieur Vincent BONTE

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Résultat du premier tour :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	26
f. Majorité absolue	14

Ont obtenu :

- Monsieur Vincent BONTE : vingt-six voix (26).

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Vincent BONTE premier vice-président d'Eau du Pays de Verneuil.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,



Jean-Etienne MOREL  
Président,





## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
-	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

### 04-2024 : Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président

Considérant que pour les modalités d'élection du Président, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les vice-présidents sont élus à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature.

Le(s) candidat(s) sont :

- Monsieur Jacky ROGER

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	15

**Ont obtenu :**

- Monsieur Jacky ROGER : vingt-neuf voix (29)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Jacky ROGER deuxième vice-président d'Eau du Pays de Verneuil.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,



Jean-Etienne MOREL,  
Président,





## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
-	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

### PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE



### 05-2024 : Élection du 3<sup>ème</sup> vice-président

Considérant que pour les modalités d'élection du Président, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les vice-présidents sont élus à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature.

Le(s) candidat(s) sont :

- Monsieur Lionel FESSAN

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Résultat du premier tour :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

Ont obtenu :

- Monsieur Lionel FESSAN : trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Lionel FESSAN troisième vice-président d'Eau du Pays de Verneuil.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance



Jean-Etienne MOREL,  
Président,





## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
-	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de l'Eure le  
19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

### PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

### 06-2024 : Élection du 4<sup>ème</sup> vice-président

Considérant que pour les modalités d'élection du Président, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les vice-présidents sont élus à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature.

Le(s) candidat(s) sont :

- Monsieur Max AUFFRET

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	27
f. Majorité absolue	14

**Ont obtenu :**

- Monsieur Max AUFFRET : vingt-sept voix (27)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Max AUFFRET quatrième vice-président d'Eau du Pays de Verneuil.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,



Jean-Etienne MOREL,  
Président,





## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

*Séance du 18 janvier 2024*

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
-	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

**PRÉFECTURE DE L'EURE**

**19 JAN. 2024**

**ARRIVÉE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

### 07-2024 : Élection du 5<sup>ème</sup> vice-président

Considérant que pour les modalités d'élection du Président, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les vice-présidents sont élus à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature.

Le(s) candidat(s) sont :

- Monsieur Christophe MARMION

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	15

**Ont obtenu :**

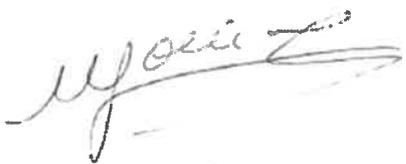
- Monsieur Christophe MARMION : vingt-neuf voix (29)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Christophe MARMION cinquième vice-président d'Eau du Pays de Verneuil.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,



Jean-Etienne MOREL,  
Président,





## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

### 08-2024 : Composition du bureau

Vu l'article L.5211-10 du CGCT précisant que le bureau du comité syndical est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose la composition suivante du bureau :

- Le Président ;
- Les Vice-Présidents ;
- 7 membres supplémentaires

Cette composition permet à chaque commune d'être représentée au sein du bureau.

Considérant que pour les modalités d'élection des membres du bureau, l'article L5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que membres du bureau sont élus à bulletins secrets par le comité syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature.

- Pour le premier poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
- Monsieur Fabrice HERVÉ

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

- Monsieur Fabrice HERVÉ : Trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Fabrice HERVÉ membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

- Pour le deuxième poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
- Monsieur Arnaud PAIMBLANC

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

- Monsieur Arnaud PAIMBLANC : Trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Arnaud PAIMBLANC membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

- Pour le troisième poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
  - Monsieur Alain BRUNET

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

- Monsieur Alain BRUNET : Trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Alain BRUNET membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

- Pour le quatrième poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
  - Monsieur Denis BICHON

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

- Monsieur Denis BICHON : Trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Denis BICHON membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

- Pour le cinquième poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
  - Monsieur Jonathan CONANEC

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

- Monsieur Jonathan CONANEC : Trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Jonathan CONANEC membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

- Pour le sixième poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
  - Monsieur Laurent DEN HAERINCK

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultat du premier tour :**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0

19 JAN, 2024

ARRIVÉE

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent DEN HAERINCK : Trente voix (30)

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Laurent DEN HAERINCK membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

- Pour le septième poste supplémentaire le(s) candidat(s) sont :
  - Monsieur Fabien GOUTTEFARDE

A l'issue des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Résultat du premier tour :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

Ont obtenu :

- Monsieur Fabien GOUTTEFARDE : Trente voix (30)

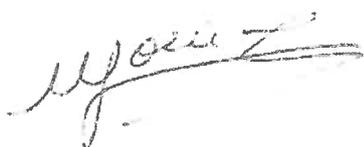
Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président du comité syndical, proclame Monsieur Fabien GOUTTEFARDE membre du bureau d'Eau du Pays de Verneuil.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,

Jean-Etienne MOREL,  
Président,






## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELIN.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELIN.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

### 09-2024 : indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président explique que Le comité syndical peut décider d'attribuer des indemnités de fonction aux élus, les montants maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnées à l'article L5211-12 du CGCT sont déterminés, pour chaque catégorie d'EPCI, par décret en Conseil d'Etat.

Puis il précise que l'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose en particulier pour les Vice-Présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du Président.

L'enveloppe indemnitaire globale est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Présidents.

Les indemnités de fonction des élus sont calculées en fonction de :

- la strate démographique de la collectivité, déterminée par la population totale prise en compte lors du dernier recensement ;
- l'indice brut terminal de la fonction publique soit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'IBT 1027 correspondant à l'IM 835 (4 110.52€) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La population totale des communes qui composent le syndicat s'établit à **11 538 habitants**, par conséquent :

- l'indemnité maximale de Président est fixée à 21,66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de Vice-Président est fixée à 8,66% de l'indice brut minimal de l'échelle de la fonction publique ;

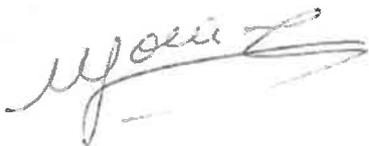
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** l'indemnité maximale de Président à 21,66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **FIXE** l'indemnité maximale de Vice-Président à 8,66% de l'indice brut minimal de l'échelle de la fonction publique ;
- **DECIDE** que les indemnités de fonction seront versées à compter du 19 janvier 2024 ;
- **PRECISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,



Jean-Etienne MOREL,  
Président,



**Annexe à la délibération n°09-2024 : Tableau récapitulatif des indemnités - article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales**

**Indemnités allouées :**

*Population totale de l'EPCI : 11 538 habitants*

Poste	Taux indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Montant brut mensuel	Délégation
Président	21,66%	890,34€	
Vice-président n°1	8,66%	355,97€	Administration Générale
Vice-président n°2	8,66%	355,97€	Finances, programmation pluriannuelle et prix du service
Vice-président n°3	8,66%	355,97€	Relations abonnés et communication
Vice-président n°4	8,66%	355,97€	Protection de la ressource
Vice-président n°5	8,66%	355,97€	Travaux, infrastructures et équipements



## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	25	30
Vote		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de l'Eure le 19/01/2024

Et publication ou notification le  
19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle des fêtes de Pullay, sous la Présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués titulaires le cinq janvier deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORRAIN, Jonathan CONANEC, Claude LAINÉ, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Fabrice HERVÉ, Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Alain RATTIER, Alain BRUNET, Serge SOUCHAY, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Fabien GOUTTEFARDE, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Patrick BIEBER, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON, Guillaume BICHON.

Absent(s) excusé(s) : Serge ADELINÉ.

Suppléant(s) présent(s) : Charles-Alexandre AUVRAY suppléant de Serge ADELINÉ.

Absent(s) ayant donné procuration : Éric MERVEILLIE à Max AUFFRET

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 JAN. 2024

ARRIVÉE

### 10-2024 : Constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : modalités de dépôt des listes de candidatures

Afin d'anticiper la fin de leurs contrats de concession du service public de l'eau potable prévue le 30 juin 2024, le SAEP de Verneuil Est et le SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil ont constitué un groupement de commandes en octobre 2023 afin d'organiser mutuellement la procédure de renouvellement.

Du fait de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des deux syndicats, le groupement de commandes devient caduc et l'entité « Eau du Pays de Verneuil » assume désormais le rôle de maître d'ouvrage.

Avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (société CAD'en) et après un travail conjoint des deux EPCI, le dossier de consultation a été publié au BOAMP le 12 décembre 2023, les entreprises ont jusqu'au 19 février 2024-12h00 pour déposer leur candidature et leur offre.

Dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'article L. 1411-5 du CGCT prévoit la création d'une commission spécifique compétente pour analyser les candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et formuler un avis sur ces offres.

Cette commission peut, par ailleurs, être saisie pour avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Ladite Commission, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, comporte cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Comité Syndical.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la Collectivité désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les membres titulaires, comme les membres suppléants, sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article D. 1411-3 du CGCT).

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation de service public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Enfin, il est procédé au renouvellement intégral de la commission de délégation de service public lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Avant que n'intervienne l'élection, l'article D. 1411-5 du CGCT dispose que : « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ».

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (cinq titulaires et cinq suppléants).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de votes, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

Il est proposé de déposer les listes de candidatures, auprès du Président du syndicat, à l'adresse du siège administratif au plus tard le 24 janvier 2024 à 12 heures.

Le comité syndical est appelé à approuver les modalités de dépôt des listes de candidatures comme définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

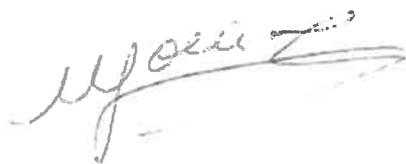
- **APPROUVE** les modalités de dépôt des listes de candidatures comme définies ci-dessus afin de constituer la Commission de Délégation de Service Public.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

Liliane MORRAIN  
Secrétaire de séance,

Jean-Etienne MOREL,  
Président,



DÉPARTEMENT : EURE

ARRONDISSEMENT

# EAU DU PAYS DE VERNEUIL

Élection des membres du bureau de l'EPIC

Efficatif légal 26

Nombre de membres en exercice 26

Nombre de membres titulaires présents 25

Les délégués de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton disposent de 3 voix chacun conformément aux statuts

Date de convocation 05/01/2024

## PROCÈS-VERBAL

19 JAN. 2024

PRÉFECTURE DE L'EURE

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

ARRIVÉE

D'EAU DU PAYS DE VERNEUIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de janvier à dix-huit heures trente minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil.

Étaient présents les délégués suivants :

Charles-Alexandre	AUVRAY	Chennebrun	Suppléant - remplace Serge ADELINÉ
Max	AUFFRET	Bâlines	
Guillaume	BICHON	Saint Victor-sur-Avre	
Denis	BICHON	Saint Victor-sur-Avre	
Patrick	BIEBER	Verneuil d'Avre et d'Iton	
Vincent	BONTE	Verneuil d'Avre et d'Iton	

Jean-Luc	BRISSET	Saint Christophe-sur-Avre	
Alain	BRUNET	Les Barils	
Jonathan	CONANEC	Courteilles	
Laurent	DEN HAERINCK	Piseux	
Lionel	FESSAN	Pullay	
Fabien	GOUTTEFARDE	Tillières-sur-Avre	
Fabrice	HERVE	Chennebrun	
Joseph	KERNEIS	Tillières-sur-Avre	
Claude	LAINE	Courteilles	
Bruno	MALON	Piseux	
Christophe	MARMION	Saint Christophe-sur-Avre	
Laurent	MERVEILLIE	Gournay-Le-Guérin	
Liliane	MORAIN	Armentières-sur-Avre	
Jean-Etienne	MOREL	Armentières-sur-Avre	
Arnaud	PAIMBLANC	Gournay-Le-Guérin	
Alain	RATTIER	Les Barils	
Jacky	ROGER	L'Hosmes	
Patrice	ROULAND	Bâlines	
Serge	SOUCHAY	Pullay	

**Absents :**

Serge	ADÉLINE
Éric	MERVEILLIE

**Procurations**

Éric ERVEILLIE à Max AUFFRET
------------------------------

## 1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacky ROGER, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Liliane MORAIN a été désignée en qualité de secrétaire par le comité (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. Élection du Président

### A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 25 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### B) Constitution du bureau de Vote

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

Fabien	GOUTTEFARDE
Serge	SOUCHAY

### C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par l'EPCL. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le délégué a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe cîose jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	26
f. Majorité absolue	14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Etienne MOREL	24	Vingt-quatre
Vincent BONTE	2	Deux

**D) Proclamation de l'élection du Président**

Jean-Etienne MOREL a été proclamé président et a été immédiatement installé.

### 3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Jean-Etienne MOREL élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, soit Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le comité a fixé à cinq le nombre des vice-présidents. Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à sept.

### Élection du premier Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	26
f. Majorité absolue	14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent BONTE	26	Vingt-six

#### Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Monsieur Vincent BONTE a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

**Election du deuxième Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	15

<b>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</b> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacky ROGER	29	Vingt-neuf

**Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président**

Monsieur Jacky ROGER a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du troisième Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lionel FESSAN	30	Trente

#### Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Monsieur Lionel FESSAN a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du quatrième Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	27
f. Majorité absolue	14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Max AUFFRET	27	Vingt-sept

#### Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Monsieur Max AUFFRET a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

## Élection du cinquième Vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe MARMION	29	Vingt-neuf

### Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Monsieur Christophe MARMION a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du premier membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabrice HERVÉ	30	Trente

#### Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau

Monsieur Fabrice HERVÉ a été proclamé premier membre du Bureau et immédiatement installé.

### Élection du deuxième membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud PAIMBLANC	30	Trente

#### Proclamation de l'élection du deuxième membre du Bureau

Monsieur Arnaud PAIMBLANC a été proclamé deuxième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du troisième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain BRUNET	30	Trente

Proclamation de l'élection du troisième membre du Bureau

Monsieur Alain BRUNET a été proclamé troisième membre du Bureau et immédiatement installé.

### Élection du quatrième membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b -- c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis BICHON	30	Trente

#### Proclamation de l'élection du quatrième membre du Bureau

Monsieur Denis BICHON a été proclamé quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

**Élection du cinquième membre du Bureau**

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jonathan CONANEC	30	Trente

**Proclamation de l'élection du cinquième membre du Bureau**

Monsieur Jonathan CONANEC a été proclamé cinquième membre du Bureau et immédiatement installé.

## Élection du sixième membre du Bureau

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b -- c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent DEN HAERINCK	30	Trente

### Proclamation de l'élection du sixième membre du Bureau

Monsieur Laurent DEN HAERINCK a été proclamé sixième membre du Bureau et immédiatement installé.

### Élection du septième membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b -- c - d]	30
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabien GOUTTEFARDE	30	Trente

#### Proclamation de l'élection du septième membre du Bureau

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE a été proclamé septième membre du Bureau et immédiatement installé.

**4. Observations et réclamations**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 18 janvier 2024, à 20h30, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le délégué titulaire le plus âgé, les assessseurs et le secrétaire.

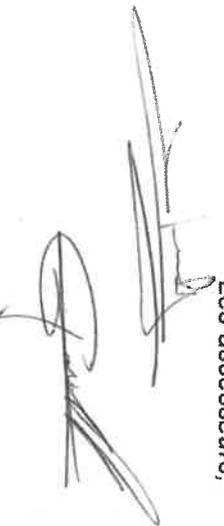
Le président (ou son remplaçant),



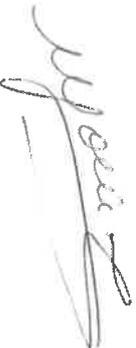
Le délégué titulaire le plus âgé,



Les assessseurs,



Le secrétaire,



**PREFECTURE DE L'EURE**

**19 JAN. 2024**

**ARRIVÉE**